

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL  
DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

**AVIS N° 2018/44**

*adopté à l'unanimité des membres votants (13)*

le 10 septembre 2018

**Objet : avis concernant la demande d'autorisation de dérogation au titre des espèces protégées de M. Antoine Durant des Aulnois pour la destruction de barrages de Castor sur la rivière la Canne (commune de Ligny-le-Ribault, Loiret)**

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 A et R. 411-22 à 29 relatifs au CSRPN ;

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 et 2, et R.411-1 à 14 relatifs à la protection des espèces ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 modifié fixant les listes des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juin 2017 portant renouvellement du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;

Vu la demande de dérogation présentée par M. Durant des Aulnois en date du 25 juin 2018 ;

Considérant que l'autorisation sollicitée ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations de Castor d'Europe dans son aire de répartition naturelle ;

**Le CSRPN émet un avis favorable sur la demande, sous réserve :**

– de la réalisation de travaux d'écrêtage uniquement sur les quatre barrages situés en aval de l'exutoire de l'étang « le Patis aux bœufs », afin de faire baisser la ligne d'eau et permettre ainsi la vidange de l'étang ;

– de la réalisation de ces travaux en dehors de la période de reproduction et d'élevage des jeunes (entre mars et juillet) ;

– de l'accompagnement des opérations par l'ONCFS.

Le CSRPN sera rendu destinataire d'un compte-rendu des opérations réalisées.

**Le Président du CSRPN,**



**Philippe MAUBERT**